

PROCOLE - Accueil de Loisirs - Dans un contexte d'épidémie Covid-19

Dans chaque équipe d'animation, une personne sera chargée du suivi sanitaire et désignée « référente covid-19 ». Cet animateur est plus particulièrement chargé de la mise en place sur le terrain des différentes consignes développées dans la suite du document. Cependant, l'ENSEMBLE des animateurs présents se doivent de respecter et de faire respecter les consignes détaillées dans ce protocole.

Arrivée et Départ des professionnels

En arrivant et en partant des locaux, l'animateur se lave les mains. Il est important de se laver les mains régulièrement en privilégiant le savon au gel hydro-alcoolique.

Les affaires personnelles sont à déposer dans un endroit non accessible aux enfants, en privilégiant l'espace entre chaque animateur.

Besoins matériels : Masques, gel hydro-alcoolique, papiers jetables, lingettes désinfectantes, désinfectants sans rinçage, savons, visières, lunettes de protection, chiffons microfibres, gants

Attention : pour que le masque soit efficace il ne faut pas écrire dessus.

Le port de gants se fait lors d'actions précises, ils doivent être changés après chaque utilisation.

Besoins humains : temps supplémentaire pour assurer la désinfection du matériel pédagogique ou mobilier. Le planning pourra être remanié en fonction des besoins de service.

Modalités d' Accueil des enfants

Les gestes barrières sont réexpliqués aux enfants ainsi que le nouveau fonctionnement d'accueil. Il est préférable de faire les activités par petit groupe.

L'espace est réaménagé afin que les tables soient espacées ainsi que les espaces de jeux au sol, pour garantir la distanciation entre les enfants.

Le port du masque :

Le port du masque est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1 m ne peut être garantie.

Le port du masque est obligatoire pour les jeunes de plus de 11 ans si la distanciation physique n'est pas possible ou lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, en sortie, etc.).

Le port du masque est requis pour les mineurs, lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur, dans l'attente de leurs responsables légaux.

Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Les masques seront fournis par les organisateurs pour les encadrants.

La prise de température

Les parents seront invités à prendre la température de l'enfant avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Les activités

Les activités doivent être organisées par petits groupes.

Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil.

Aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.

La distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.

La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise lorsque qu'un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Les sorties sont autorisées sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités.

Avant de changer d'activité, les enfants demandent à l'animateur. Celui-ci est vigilant sur le nombre d'enfants par jeu ou activité (à déterminer si possible à l'avance). Dans la mesure du possible, un animateur est toujours présent avec les enfants.

Le transport

Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer dans les transports, notamment ceux utilisés pour amener les mineurs sur le lieu d'accueil et pour les ramener après ce dernier.

Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

Les enfants de plus de 11 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.

Le chauffeur doit porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.

Les accompagnateurs doivent porter un masque.

La restauration :

L'organisation du temps de restauration doit être conçue de manière à limiter au maximum les files d'attente.

Les plats « partagés » sont à éviter. Si cela est prévu, il faut prévoir une manière de servir les enfants sans que ces derniers ne se servent tous dans le même plat.

Si des sous-groupes sont constitués, il est alors recommandé de faire déjeuner ces groupes séparément. Prévoir deux grandes tables qui seront séparées d'au moins 2m.

Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.

L'espace de restauration doit être désinfecté au moins une fois par jour. Pour les tables, le nettoyage désinfectant doit être réalisé après chaque service.

La préparation des repas est soumise aux règles sanitaires habituelles (lavage des mains, ustensiles et plan de travail propre ...).

Modalités d' Accueil des Familles

En fonction du site, l'accueil des familles est réorganisé : un sens de circulation peut être mis en place . L'entrée peut être modifiée en fonction du nombre d'enfants et des locaux, un affichage le signalera.

Seuls les enfants sont autorisés à rentrer dans les locaux. Une seule personne doit se présenter pour amener ou récupérer l'enfant.

Les parents qui attendent leurs enfants à la périscolaire doivent appliquer la distance physique entre eux, même à l'extérieur des locaux. Du gel hydro-alcoolique est à disposition des parents si besoin.

Renforcement des mesures habituelles d'hygiène

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Lavage des mains

Après un lavage de main rigoureux au savon, celles-ci sont essuyées avec du papier à usage unique. Un animateur est présent lors de ce temps qui se fait en petits groupes.

A chaque arrivée sur les lieux, les enfants vont se laver les mains, entre chaque activité, avant et après chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Il peut être effectué sans mesure de distance physique entre les mineurs d'un même groupe.

Des points d'eau avec du savon en quantité suffisante seront à disposition sur les lieux des activités pour permettre le lavage de mains, à défaut du gel hydroalcoolique sera fourni. Il est important d'inciter les jeunes à y aller le plus souvent possible de façon ludique : faire un jeu, créer un rituel, une musique.

Entretien des locaux

En début d'après-midi, un animateur doit désinfecter les points contact : les poignées (portes, fenêtres, meubles, réfrigérateur, portail extérieur), les interrupteurs (lumières, volets électriques...), la sonnette, les WC sans oublier le bouton poussoir de chasse d'eau, les manivelles des volets, poussoirs des distributeurs de savons...

Les locaux sont aérés très régulièrement dans la journée (toutes les pièces)

L'utilisation de poubelles à pédales doit être privilégiée, en disposer à l'entrée des sanitaires. La désinfection des sols et du mobilier se fera par le service en charge de l'entretien des locaux.

Chaque site devra privilégier les serviettes jetables.

Si le stock est limité, les animateurs peuvent avoir un torchon attitré.

Les torchons sont lavés à 60° et parfois 90°.

Après chaque journée, il est nécessaire de changer les torchons.

En cas de suspicion ou de cas avérés de covid-19

En cas de suspicion ou de cas avéré chez un enfant, celui-ci doit être isolé avec le port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.

L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Divers

- L'utilisation de ventilateurs ou de brumisateurs collectifs est proscrite si le flux d'air est dirigé vers les personnes.